

Montréal, le 22 février 2016

« PAR TÉLÉCOPIEUR »

Réf.: 04-03-01 / 16-02-02

Objet : *Demande d'accès en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q. c. A-2.1)*

Madame,

Nous accusons réception de votre demande d'accès datée du 8 février dernier et reçue à nos bureaux le 11 février 2016.

En réponse à votre demande, nous vous transmettons une copie du décret 77-2016 concernant la nomination de M^e France Boucher comme membre et présidente de la Commission des transports du Québec ainsi qu'une version administrative du décret 450-2007 intitulé « Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein ».

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

M^e Christian Daneau, directeur
Direction des services juridiques et secrétariat
Responsable de l'accès aux documents et de la
protection des renseignements personnels

CD/cd

p.j. (2)